

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

**LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE
(EHESP)**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 19 au 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu la décision n° 2012-024 portant création de l'Unité Mixte de Recherche U 1085 et nommant Monsieur Bernard JEGOU directeur ;

Vu les décisions n° 2016-36 et n° 2017-29 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1085 et prorogeant le mandat de Monsieur Bernard JEGOU ;

Vu la décision Inserm n° 2019-315 mettant fin au mandat de Monsieur Bernard JEGOU ;

Vu la décision Inserm n° 2019-316 nommant Monsieur Michel SAMSON directeur de l'Unité Mixte de Recherche U 1085 ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche intitulée « Institut de recherche en santé, environnement et travail (IRSET) » et référencée pour l'Inserm « U 1085 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : Monsieur Michel SAMSON est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Le Président de l'Université de Rennes 1


David ALIS

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE (EHESP)

Le Directeur de l'École
des Hautes Etudes en Santé Publique

Laurent CHAMBAUD